TL 2320-2

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/1652
15 février 1985

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME ACHEVE L'EXAMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE AUSTRALE AINSI QUE DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Elle poursuit son débat sur le droit à l'autodétermination

La Commission des droits de l'homme a achevé cet après-midi, vendredi 15 février, lors d'une séance qui s'est prolongée jusqu'à 21 heures, l'examen des points 6, 7, 16 et 17 de son ordre du jour consacrés à la situation des droits de l'homme en Afrique australe et à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Elle a également entendu dix-neuf interventions dans le cadre du point 9 relatif au droit des peupes à disposer d'eux-mêmes.

Le Représentant de la [illegible] arabe libyenne ainsi que l'Observateur de l'Ouganda ont pris la parole au titre des points 6, 7, 16 et 17.

Les Représentants des pays suivants: Sri Lanka, Ukraine, Autriche, Chine, Bangladesh, République fédérale d'Allemagne, République démocratique allemande et Chypre ainsi que les Observateurs d'Israël, de l'Algérie, du Kampuchea démocratique, du Pakistan et du Viet Nam sont intervenus sur le point 9.

Ont également fait des déclarations sur le point 9, les Représentants de la SWAPO, du Mouvement international des Jeunes et des Etudiants pour les Nations Unies, de Pax Romana, de Pax Christi international et de l'Internationale chrétienne démocratique.

Le Représentant de la Syrie et l'Observateur de l'Iraq ont exercé leur droit de réponse.

Le Président de la 41ème session, M. Chowdhury (Bangladesh), a annoncé à la Commission que les projets de résolutions E/CN.4/1985/L.14 et L.15 relatifs au point 9 seront soumis à cet organe afin qu'il soit procédé à un vote les concernant, lundi 18 février dès la fin de l'examen du point 9.

La Commission, a-t-il poursuivi, examinera ensuite le point 21 de son ordre du jour intitulé: "Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

La République Populaire du Kampuchea s'est affirmée comme une réalité indéniable, forte de l'engagement de tout son peuple uni et du soutien chaque jour plus large des pays socialistes, non-alignés et amis, a-t-il poursuivi.

La prétention arrogante de "donner une deuxième leçon au Vietnam" et les multiples actes d'agression en profondeur du territoire vietnamien créent une tension extrême et grosse de danger. Tout en restant fermement des résolus à lutter pour défendre leurs patries respectives, les trois pays d'Indochine attachent une grande valeur à l'amitié de longue date avec le peuple chinois et désirent rétablir cette amitié, ainsi que des relations normales avec la République populaire de Chine. Mais il faut que la bonne volonté soit des deux côtés. Plusieurs Etats de l'ASEAN voient que la question du Kampuchea n'est pas un problème entre l'ASEAN et l'Indochine ; nous accueillons positivement leur intention de développer des relations bilatérales avec le Vietnam et le Laos, a-t-il conclu.

Mme Luisa PEREIRA (Pax Romana) a attiré l'attention de la Commission sur la question du Timor oriental. Le peuple timorais, n'ayant pas eu la possibilité d'exprimer en toute liberté ses voeux en ce qui concerne son avenir, continue à cause de cela à parcourir une des voies les plus douloureuses et des plus solitaires que l'histoire récente a jamais connue.

L'accès au Timor oriental est toujours restreint, strictement contrôlé par les autorités d'occupation et la communication de l'intérieur à l'extérieur reste soumise à toutes sortes de censures et de menaces.

Pax Romana et Pax Christi, a-t-elle déclaré, ont eu accès à un rapport très détaillé sur les violations des droits de l'homme pratiquées par les troupes indonésiennes pendant les années 1983-1984. Ce rapport confirme encore une fois toutes les informations diffusées par d'autres sources, notamment l'Eglise timoraise et Amnesty International dont le dernier rapport vient de sortir (doc. E/CN.4/1985/NGO/8).

Le peuple du Timor oriental vit des menaces constantes, des arrestations sans jugement, des tortures, des déportations, des exécutions sommaires, la destruction des cultures, la famine, les camps de concentration et le manque de toute liberté fondamentale. Avide de liberté, ce peuple s'est organisé pour lutter sous l'égide du FRETILIN. Les autorités indonésiennes continuent à écrire que la situation s'améliore au Timor oriental mais cela ne correspond pas à la réalité. Pax Romana prie le Secrétaire général de poursuivre sa haute mission en vue d'encourager toutes les parties concernées à trouver une solution par laquelle le peuple timorais puisse réaliser un vrai acte d'autodétermination. Il lui semble indispensable qu'un nouveau accord de cessez-le-feu soit établi et que le territoire soit ouvert, sans restrictions, à toutes les agences humanitaires, aux Eglises et à la presse internationale.

.../...

M. Adrien-Claude ZOLLER (Pax Christi international) a mis l'accent sur la situation en Afghanistan où cinq ans après l'invasion soviétique, les violations massives et systématiques des droits de l'homme se poursuivent, affectant en particulier hommes, femmes et enfants non-combattants. Trois domaines méritent une attention particulière : "Les massacres dans les villages, dans certains cas, il s'agit de mesures de représailles, mais le plus souvent ce sont des actes brutaux qui n'ont aucune utilité militaire ou relation avec la poursuite de la politique d'occupation. Il s'agit souvent de déchainements émotionnels et d'actes de vengence et de haine ; le traitement des prisonniers, les cas de tortures sont très nombreux, les conditions de détention désastreuses, s'y ajoutent des procès expéditifs et des exécutions sommaires, par centaines ; le problème des réfugiés, environ 5 millions d'Afghans - soit un quart de la population - sont déplacés, la plupart ayant trouvé refuge au Pakistan où chaque jour arrivent de nouveaux réfugiés. Ces trois problèmes découlent d'une intervention étrangère qui bafoue le droit du peuple afghan à disposer de lui-même.

M. Zoller s'est également référé à la situation au Timor oriental. "Plus dramatique encore, l'occupation du territoire par les forces indonésiennes, commencée en décembre 1975, se poursuit et les nouvelles qui continuent à nous parvenir de ce pays, a-t-il dit, malgré un blocus presque total, montrent que des exactions, graves et massives, continuent à être commises à l'encontre de la population civile".

"On nous dit que la population du Timor oriental a pu exercer son droit à l'autodétermination et qu'elle a opté pour l'annexion. Mais la communauté internationale peut-elle raisonnablement accorder une valeur à une consultation organisée par un occupant, qui, depuis 9 ans, ferme hermétiquement tous les accès au pays ? D'ailleurs, que signifie l'autodétermination pour un peuple chassé de ses terres et dont la culture, la langue et les traditions sont progressivement détruites ?

On nous dit que les forces armées respectent les droits de l'homme et qu'il n'y a pas de violations des droits de l'homme. Mais conaissez-vous dans le monde une situation de belligérance dans une zone peuplée qui ne provoque pas des victimes innocentes au sein de la population civile ? Un si fort contingent militaire utilisant tanks, avions, hélicoptères, bombardant des agglomérations, peut-il vraiment détruire uniquement les forces de l'adversaire ? Et, enfin, les documents publiés concernant les manuels pour les forces armées sur l'emploi de la torture, ont-ils été inventés de toute pièce par des organismes soucieux de déstabiliser l'Etat indonésien ?

On nous dit aussi que la résistance des Timorais a été écrasée et que seuls subsistent encore quelques "terroristes qui terrorisent la population civile". Mais, dans ce cas, comment expliquer la nécessité de maintenir un si fort contingent militaire ?

Pax Christi estime le moment venu pour la communauté internationale d'intervenir avant qu'il ne soit vraiment trop tard".

.../...